

2. Que pour exécuter ce projet, soit fondée une Société, qui sera reconnue par le Gouvernement provincial de Québec, sous le nom de " Corporation du Séminaire Saint-François-Xavier ", — ce saint étant le patron des missions et le patron secondaire de la Province de Québec ;

3. Que ce séminaire serait à la charge de l'épiscopat de la Province de Québec ;

4. Qu'il serait à Montréal ou dans le voisinage de Montréal ;

5. Que l'enseignement théologique sera donné dans la maison même du futur séminaire ;

6. Que le secrétaire du comité épiscopal chargé de la première organisation du séminaire ferait part à la Sacrée Congrégation de la Propagande de l'intention des évêques et demanderait l'autorisation nécessaire, priant la dite Sacrée Congrégation de bien vouloir donner les directions opportunes pour le fonctionnement de l'œuvre, et, si elle le juge à propos, de diriger vers le futur séminaire un ou deux missionnaires, dont l'expérience serait d'un grand secours pour la réalisation de l'œuvre.

J'ai donc l'honneur, au nom de Son Eminence le cardinal-archevêque de Québec et de Nos Seigneurs les archevêques et évêques de la province civile de Québec, de transmettre ces résolutions à Votre Eminence. Je le fais avec la plus profonde soumission et avec la confiance que Votre Eminence sollicitera pour le futur Séminaire canadien-français des missions la bénédiction de Sa Sainteté Benoît XV, notre bien-aimé Père et Pontife, et nous donnera l'autorisation et les directions demandées. J'ose exprimer aussi bien respec-